



# AVIS PUBLIC

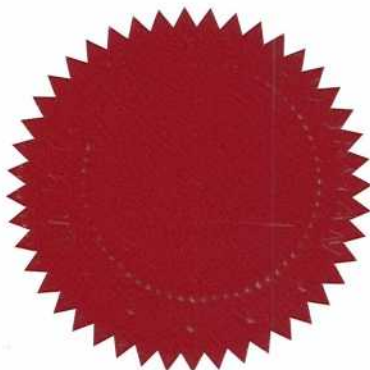
À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

## RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 2023-02 RELATIF À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MANICOUAGAN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement de contrôle intérimaire 2023-02 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Ce règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.



Lise Fortin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière